

Code de vie

École Catherine-Soumillard

Nos valeurs

Sécurité

Respect

Bienveillance

Responsabilité

Chers parents et chers élèves,

Dans les prochaines pages, vous découvrirez le code de vie de notre école pour la présente année scolaire. Pour assurer le bien-être et la sécurité de tous, des règles ont été établies selon les quatre valeurs qui ont inspiré notre code de vie.

Les règles s'adressent à tous les élèves et dans tous les contextes éducatifs, de la classe aux sorties scolaires. Il s'avère donc essentiel que vous lisiez ces règles en compagnie de votre enfant en début d'année scolaire.

À chaque règle est associée une ou plusieurs conséquences minimales* lors d'un manquement. Selon les situations, d'autres conséquences et mesures d'aide pourraient être choisies.

Par ailleurs, le code de vie est révisé annuellement par un comité et il est approuvé par le conseil d'établissement. Nous vous remercions à l'avance pour votre essentielle collaboration avec l'équipe-école!

François Gagnon
Directeur

Légende - Conséquences minimales

Avertissement

Réparation

Parents avisés

Sanction



J'ai le droit de me sentir en sécurité à l'école.

J'ai le devoir d'adopter un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres...

1. En utilisant les objets en fonction de leur utilité et dans les lieux appropriés. → A + confiscation
2. En participant uniquement à des jeux sécuritaires. → A
3. En m'assurant qu'un adulte sait en tout temps où je suis. → A
4. En me déplaçant dans l'école en marchant. → A
5. En respectant le rang lorsqu'il est demandé. → A
6. En restant assis calmement dans l'autobus, tout en gardant mes effets personnels sur mes genoux. → A + S + P

J'ai le droit d'être respecté et de vivre dans un climat pacifique, calme et agréable.

J'ai le devoir de respecter les autres en gestes, en paroles et en attitudes...

7. En m'exprimant en français, avec calme et politesse. → A
8. En collaborant rapidement et en respectant les consignes des adultes de l'école. → A + R + S
9. En étant à l'écoute des adultes et des enfants. → A
10. En réglant mes conflits par la communication, de manière pacifique. → A
11. En évitant d'utiliser, d'encourager la violence et d'en être complice. → A + S + P + R
12. En circulant en silence dans l'école, pendant les périodes de cours. → A
13. En ayant une tenue vestimentaire appropriée au milieu scolaire*. → A + P

*Tuque, casquette, chapeau, etc. sont autorisés à l'extérieur des classes lors des transitions.



J'ai le droit d'avoir toutes les chances de réussir.

J'ai le devoir de m'engager dans ma vie scolaire...

14. En étant ponctuel et en respectant l'horaire de l'école. → A
15. En faisant des efforts et en persévérant dans le travail demandé. → A + P
16. En appliquant les stratégies enseignées, lorsque je fais face à une difficulté. → A
17. En apportant seulement le matériel requis et permis en classe et pour mes devoirs, à la maison. → A + Confiscation

J'ai le droit de vivre dans un environnement propre.

J'ai le devoir de prendre soin de mon environnement et du matériel...

18. En gardant en bon état mon matériel et celui qui m'est prêté. → A
19. En gardant les lieux personnels et communs propres et en bon état. → A + R
20. En utilisant raisonnablement les ressources périssables (papier, savon, etc.) → A
21. En prenant soin de la végétation sur tout le terrain de l'école. → A + R



Mesures de soutien

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontre individuelle entre l'élève et soit: titulaire, TES, direction, professionnelle, éducatrice, technicienne du service de garde, etc.
- Convocation des parents au besoin;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Rencontre de l'élève et ses parents avec la direction (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Implication du service de la CSMB pour les élèves en difficulté d'adaptation;
- Références à des services externes (CIUSSS, SPVM, etc.);
- Etc.



Sanctions (éducatives et graduées)

- Enseignement et répétition du comportement attendu;
- Geste réparateur;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires (à l'école);
- Réflexion ou illustration écrite de la situation;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses verbales ou écrites;
- Surveillance accrue;
- Confiscation de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche;
- Retrait de classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Arrêt d'agir (suspension interne ou externe);
- Etc.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex: direction, parents, police, DPJ).



Le code de vie s'applique à toutes les activités de l'école, du service de garde et lors des activités parascolaires, sorties éducatives et transport scolaire. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie, tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Tous les comportements inadéquats n'ont pas nécessairement été décrits dans les règles de vie. Les adultes de l'école se réservent le droit d'intervenir lors de toute situation jugée inappropriée ou dangereuse.

Chacune de ces règles est accompagnée de conséquences conçues dans un but éducatif. Il s'agit de permettre à l'élève de se responsabiliser face à ses comportements et attitudes en vue du bon fonctionnement de l'école. D'autres conséquences pourraient également être ajoutées dans le même but et en lien avec les valeurs de sécurité, de respect, de bienveillance et de responsabilité.



Catherine-Soumillard

Engagement au code de vie 2019-2020

Après avoir pris connaissance des règles de conduite et de sécurité, je m'engage à les suivre.

Nom de l'élève: _____

Nous nous engageons à aider notre enfant à suivre ces règles et l'école peut compter sur notre collaboration.

Signature d'un parent: _____

Date: _____

